FICHE PROFIL DE BAIGNADE - Synthèse (Page 1/2)

Date d'élaboration (ou de mise à jour du profil) :	*Eté 2017*		
Département :	**Var (83)**	Commune :	**Les Salles-sur-Verdon**
Site de Baignade :	**Plage au droit des deux campings**		
Contact de la personne responsable de la baignade	Madame la Maire des Salles-sur-Verdon Place Sainte-Anne - 83 630 LES SALLES-SUR-VERDON - Téléphone : 04 98 10 63 58		

DESCRIPTION GENERALE DU SITE DE BAIGNADE

Caractéristiques physiques de la zone de baignade	
Rive d'implantation de la (des) plage(s):	**Rive gauche**
Nature des plages:	Galets
Equipements et usages de la zone de baignade	
Période de fréquentation :	1er Juillet au 31 Août
Equipements sanitaires:	Non
Poste de secours et heures de surveillance:	Non
Stationnement:	Non
Usages nautiques / loisirs aquatiques:	Baignade uniquement
Accès aux animaux:	Chiens en laisse tolérés à ce jour
Autres équipements:	Agrès de sport

Photographie illustrative



Plage au droit des deux campings

Localisation et Schéma de la zone de baignade





HISTORIQUE DU CLASSEMENT QUALITE DU SITE DE BAIGNADE

Année	2011	2012
Classement qualité (Directive 1976) :	**A**	**A**

A : eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau momentanément polluée - D : eau de mauvaise qualité

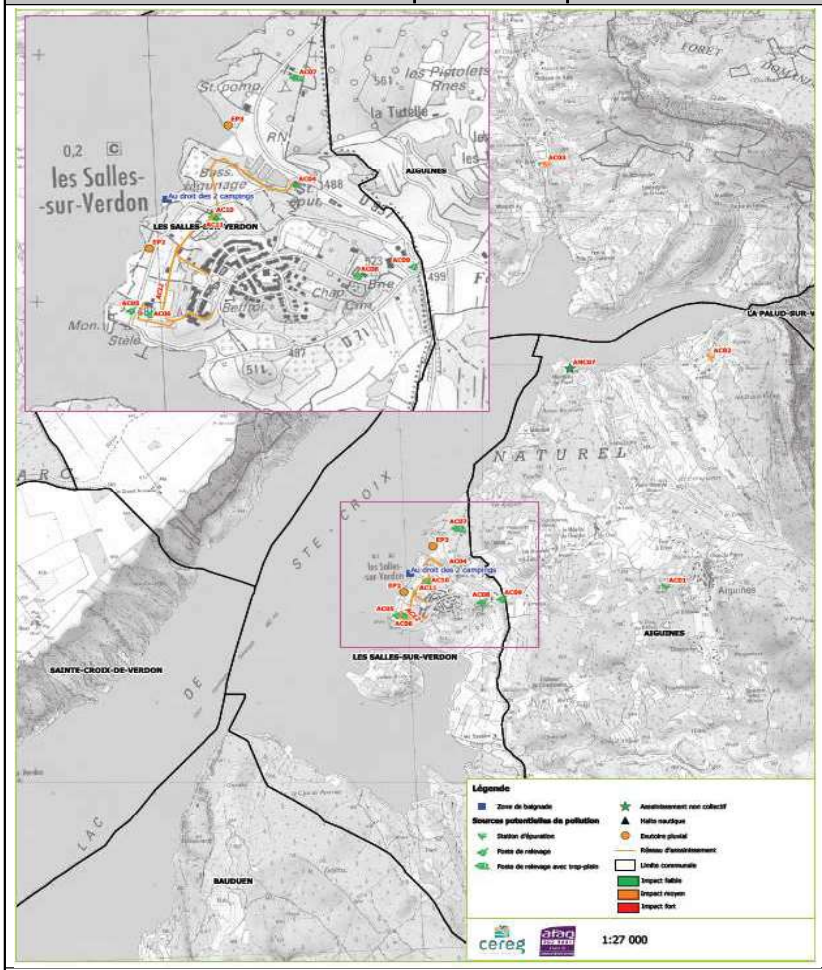
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Classement qualité (Directive 2006) :	**Excellente qualité**	**Excellente qualité**	**Excellente qualité**	**Excellente qualité**	**Excellente qualité**

Description des épisodes de pollutions au cours des dernières années :	Aucun
Commentaires éventuels :	Le lac de Sainte-Croix est une retenue formée à la suite de la mise en eau du barrage de Sainte-Croix. Le Verdon est le principal cours d'eau alimentant le lac. Entre 2011 et 2017, seuls deux prélèvements (25/07/2013 et 23/06/2016) se sont avérés de qualité moyenne, sans affecter le classement global anuuel.

FICHE PROFIL DE BAIGNADE - Synthèse (Page 2/2)

Département :	Var (83)	Commune :	Les Salles-sur-Verdon
Site de Baignade :	Plage au droit des deux campings		

Recensement et localisation des sources potentielles de pollutions



STATIONS D'EPURATION :
AC01 : STEP du village d'Aiguines
AC02 : STEP du camping du Galetas à Aiguines
AC03 : STEP du village de Moustiers-Sainte-Marie
AC04 : STEP du village des Salles-sur-Verdon

POSTES DE REFOULEMENT :
AC05 : PR poste de secours Margaridon
AC06 : PR du centre nautique
AC07 : PR du camping municipal des Salles
AC08 : PR des ateliers municipaux des Salles
AC09 : PR de l'hôtel l'Ermitage
AC10 : PR des sanitaires du camping des Pins
AC11 : PR de la réception du camping des Pins

RESEAU D'ASSAINISSEMENT:
AC12 : Réseau en bordure du lac aux Salles-sur-Verdon

RESEAU PLUVIAL:
EP 2 : Exutoire de la plage du poste de Margaridon
EP 3 : Exutoire de la partie nord du village

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :
ANC 7: Hameau du Pont à Aiguines

Gestion préventive - Programme des travaux

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Principaux foyers de pollution	**Type des foyers de pollution**	**Impact**	**Mesures de surveillances**	**Indicateurs suivis**	**Description des principales mesures de réduction des pollutions**
Station d'épuration du Village d'Aiguines (AC 01)	Pollution potentielle	Faible	Autosurveillance règlementaire	Respect des niveaux de rejet Fonctionnement du by-pass	- Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Création d'une STEP de type filtres plantés de roseaux et massif filtrant végétalisé, en deux phases, pour une capacité évolutive de 600 à 900 EH, pour une mise en service en 2018 - Mise en œuvre du programme de travaux sur les réseaux d'Aiguines, conformément au SDA réalisé par BM Etudes Eau.
Station d'épuration du camping du Galetas à Aiguines (AC 02)	Pollution potentielle	Moyen			- Réhabilitation de la station d'épuration - Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages
Station d'épuration de Moustiers-Sainte-Marie (AC 03)	Pollution potentielle	Moyen			- Amélioration de l'exploitation (aération, traitement tertiaire) et du suivi de l'autosurveillance - Création d'un bassin d'orage et mise en place d'un traitement spécifique du phosphore et de la pollution bactériologique
Station d'épuration du village des Salles-sur-Verdon (AC 04)	Pollution potentielle	Faible			- Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Remplacement du débitmètre en entrée et mise en place d'un suivi du by-pass
Postes de refoulement des Salles-sur-Verdon (AC 05 à AC 11)	Pollution potentielle	Faible	Aucune	Mise en service du gyrophare Débordements d'eaux usées	- Curage des ouvrages avant la période estivale - Vérification hebdomadaire du fonctionnement des ouvrages - Mise en place d'un système de télésurveillance : paramétrage d'une alarme renvoyée sur le téléphone d'astreinte du service technique + mise en place d'un gyrophare
Réseau d'assainissement collectif des Salles-sur-Verdon longeant les berges du lac (AC 12)	Pollution potentielle	Moyen	Aucune	Débordement d'eaux usées	- Curage annuel préventif du réseau avant l'ouverture de la saison estivale - Inspection télévisée quinquennale de ces réseaux - Contrôle visuel hebdomadaire du bon écoulement des effluents
Exutoires pluviaux des Salles-sur-Verdon proches des plages (EP 2 à EP 3)	Pollution potentielle	Moyen	Surveillance hebdomadaire estivale	Détection d'une contamination des eaux s'écoulant dans ces réseaux	- Surveillance estivale hebdomadaire et à chaque pluie significative (précipitations > 10 mm/j) de l'état de l'exutoire de ces réseaux pluviaux - Création d'une noue d'infiltration des eaux pluviales à l'amont des plages concernées
Assainissement non collectif du Hameau du Pont à Aiguines (ANC 7)	Pollution potentielle	Faible	Visite périodique du SPANC	Rejet d'eaux usées non traitées Installations non conformes	- Poursuite du programme pluriannuel de contrôles du SPANC - Application des travaux préconisés par le SPANC
Déjections animales (chiens, chevaux) (D 03)	Pollution potentielle	Faible	Aucune	Présence de déjections animales Passage voire baignade des animaux dans la zone de baignade	- Coupe et nettoiement des sous-bois alentours - Entretien régulier et quotidien des abords des plages en période de pointe estivale - Mise en place d'un panneau d'affichage interdisant l'accès des animaux à la plage - Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques

Actions supplémentaires :
- Mise en place de deux poubelles supplémentaires sur la plage et ses abords pour éviter toute décharge sauvage,
- Création de toilettes sèches à proximité immédiate de la plage,
- Mise en place d'un protocole d'analyses rapides sur 3 jours consécutifs en cas d'incident déclaré sur les systèmes d'assainissement ou de toute autre pollution avérée.

Suivi quotidien de la <u>plage au droit des deux campings</u>, couleur, transparence, température, mousses, odeurs par le passage en début de matinée d'un surveillant.
Algues et Cyanobactéries : vigilance accrue aux éventuels changements anormaux de coloration, efflorescences et/ou irisations suspectes.